

Le Comité discute de ses travaux futurs.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Comité autorise l'affectation des fonds nécessaires, à même son propre budget, pour retenir les services de *Pixelgraph Studios*, pour effectuer un travail pour un rapport sur le Colloque parlementaire national tenu le 30 mai 1988.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Comité autorise l'affectation des fonds nécessaires, à même son propre budget, pour retenir les services de Michel Provencher qui produira la partie musicale d'un vidéo sur le Colloque parlementaire national de la condition des personnes handicapées.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Président soit autorisé à retenir les services d'une firme pour la production de cassettes (audio) du rapport Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles / *No News is Bad News*.

À 15 h 38, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Clairette Bourque
*Le greffier intérimaire du
Comité*